



REPONSE A MONSIEUR LE PRESIDENT

Les Elus et l'Intersyndicale souhaitent apporter les précisions suivantes :

1. Nous sommes d'accord sur le principe de redistribution, mais **nous contestons la répartition qui en est faite.**

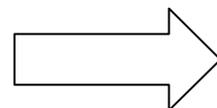
11 millions d'euros pour les salariés
160 millions d'euros pour les actionnaires

2. Vous faites référence à un accord de participation. Nous tenons à vous préciser que cet accord date du 21 mars 1988.

Aucune clause de cet accord n'interdit à l'entreprise d'attribuer un supplément de participation. A ce titre, les Elus vous demandent une renégociation de cet accord pour prendre en compte toutes les évolutions législatives. Ceci est de la responsabilité de l'Entreprise.

Les chiffres de la participation présentés en Conseil d'Administration ne sont pas contestables techniquement, mais les Elus dénoncent le mode de répartition : une déclaration dans ce sens a été lue en séance.

3. Les Elus regrettent fortement de ne pas avoir été informés de la mesure qui pénalisait le calcul de la participation d'au moins deux points.
4. Nous prenons acte de la volonté de la Direction d'améliorer le niveau de l'Intéressement.



5. La « Prime Partage Profits » n'est pas liée aux résultats PCD, mais à la redistribution des profits de LVMH.

Dans un but d'optimisation fiscale, tant pour les salariés que pour l'entreprise, les Organisation Syndicales ont choisi la mise en œuvre sous forme de supplément de participation.

Le montant de la « Prime Partage Profits », non négociable, est fortement recommandé par le Groupe LVMH.

6. Comment peut-on faire croire aux Salariés que les dividendes versés aux actionnaires, passés de 10 millions d'euros en 1999 à 160 millions d'euros en 2013, n'ont aucune incidence sur la redistribution faite aux salariés ?

Les Elus et l'Intersyndicale vous rappellent le fort mécontentement des salariés sur le faible niveau de la Participation 2013 et réitèrent la demande d'un supplément de participation de 4 points.

Première action novatrice : nous appelons l'ensemble des salariés à porter un brassard noir pour manifester leur déception.

Seconde action novatrice : communication à la Presse.

M Arnault ADORE l'Or, les salariés ont BESOIN d'Argent.....

Le 09/04/2014